

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1854**

commune (s) : Feyzin

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1854**

commune (s) : Feyzin

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Feyzin du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, signé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant (délibération du conseil de Communauté n° 2010-1376 du 22 mars 2010).

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

Les objectifs prioritaires à atteindre, inscrits dans la convention-cadre de GSUP, sont les suivants :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et notamment avec la requalification d'espaces extérieurs des quartiers classés ;
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier ;
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et de l'efficacité des actions menées.

La programmation des actions de GSUP 2010 s'inscrit pleinement dans la convention-cadre 2007-2009 de la commune de Feyzin. Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 est estimé à 216 119 € TTC, avec un engagement pour la Communauté urbaine de 50 362 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 50 362 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2008-4342 du 10 septembre 2007 et n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Feyzin pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 362 € nets de taxes au profit de la commune de Feyzin et l'OPH de l'Isère dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Feyzin et l'OPH de l'Isère définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341 et 657 370 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.